

Descriptif d'unité d'enseignement (DUE)



1. Intitulé	
Intitulé de l'unité d'enseignement	Écriture
Code	
Filières, orientations et options	<ul style="list-style-type: none"> - Bachelor of Arts en musique - Discipline principale instrument - - Bachelor of Arts en musique - Discipline principale chant - - Bachelor of Arts en musique - Discipline principale direction d'orchestre - - Bachelor of Arts en musique - Discipline principale direction de chœur - - Bachelor of Arts en musique - Discipline principale composition - - Bachelor of Arts en musique - Discipline principale composition à l'image - - Bachelor of Arts en musique - Discipline principale musique et musicologie -
Cours à choix	Possibilité d'être suivi comme cours à choix pour les autres filières : Non
Site	Genève Neuchâtel
Niveau du cours (si pertinent)	<p>Si cours annuel :</p> <p>A1 A2 A3</p> <p>Si cours semestriel :</p>
2. Organisation	
Organisation temporelle	<p>Cours régulier annuel</p> <p><i>Les cours réguliers sont donnés sur 16 semaines par semestre ou sur 32 semaines par année.</i></p>
Si cours régulier, minutes hebdomadaires	<p>90</p> <p>A1 et A2 : Cours à 8 étudiant-e-s de 45' et encadrement des travaux en groupe de 4 étudiant-e-s (45')</p> <p>A3 : Cours de 90 minutes à 3 étudiant-e-s ou 60 minutes à 2 étudiant-e-s.</p>
Si enseignement ponctuel, heures par année ou par semestre	
Nombre d'étudiant-e-s par groupe	<p>Type d'enseignement : Cours-atelier</p> <p>Nombre d'étudiant-e-s : Cours à 8 étudiant-e-s et encadrement des travaux en groupe de 4 étudiant-e-s</p>
Langue(s) d'enseignement	Français
3. Prérequis	
Avoir validé le module / l'unité d'enseignement	Pas de prérequis
4. Compétences visées (objectifs généraux d'apprentissage)	

À l'issue de la première année, l'étudiant·e est capable de :

- Analyser des œuvres représentatives des périodes Baroque et classique en identifiant les principes fondamentaux de l'écriture harmonique et contrapuntique.
- Maîtriser les bases de la conduite des voix dans un cadre tonal.
- Comprendre les principes fondamentaux de la basse chiffrée et réaliser des basses continues simples dans un style baroque.
- Harmoniser une mélodie dans un style classique en appliquant les principaux enchaînements harmoniques et cadentiels.
- Comprendre l'organisation formelle et mélodique
- Identifier et appliquer les principes essentiels du contrepoint baroque, notamment à travers le travail de l'imitation, des mouvements contrapuntiques et du traitement de la dissonance.
- Écrire des chorals simples en respectant les principes de l'harmonie tonale et de la conduite des voix.
- Concevoir de courtes réalisations polyphoniques intégrant les techniques étudiées.
- Développer une approche stylistiquement informée de l'analyse et de l'écriture.

À l'issue de la deuxième année, l'étudiant·e est capable de :

- Analyser des œuvres représentatives des périodes Renaissance, classique et romantique en identifiant les structures harmoniques, formelles et les procédés contrapuntiques caractéristiques de chaque style.
- Approfondir les techniques d'écriture propres au style Renaissance, notamment à travers le travail polyphonique, l'imitation et la conduite des voix dans un cadre modal.
- Approfondir les principes de l'écriture classique, en particulier l'organisation formelle et mélodique, la clarté des fonctions harmoniques et l'équilibre des textures.
- Maîtriser les principes de l'harmonie tonale fonctionnelle et de la conduite des voix dans des contextes stylistiques variés et plus complexes.
- Comprendre et appliquer les enchaînements d'accords, les cadences et les procédés de modulation caractéristiques des styles classique et romantique.
- Explorer les spécificités du langage romantique, notamment l'élargissement du langage harmonique, le chromatisme, la densification des textures et l'intensification expressive.
- Intégrer des procédés contrapuntiques dans une écriture tonale à plusieurs voix.
- Concevoir et écrire des pièces musicales reflétant de manière stylistiquement cohérente les caractéristiques des périodes étudiées.
- Développer une pratique d'écriture autonome, critique et artistiquement personnelle.

À l'issue de la troisième année, l'étudiant·e est capable de :

- Approfondir l'analyse et les techniques d'écriture des styles Renaissance et Baroque, notamment à travers des pratiques contrapuntiques avancées, l'écriture polyphonique et les formes issues des traditions vocales et instrumentales.
- Mobiliser de manière stylistiquement cohérente des procédés d'écriture hérités des périodes anciennes dans des contextes analytiques, créatifs ou contemporains.
- Analyser des œuvres représentatives de la fin du XIXe siècle et du XXe siècle en identifiant les transformations du langage tonal et l'émergence de nouveaux systèmes d'organisation sonore.
- Comprendre et expérimenter les évolutions de l'harmonie post-tonale (chromatisme étendu, modes, agrégats, polarités, etc.).
- Identifier et appliquer les principes fondamentaux de l'écriture atonale, notamment ceux issus de la Deuxième École de Vienne (organisation des hauteurs, travail motivique, structures sérielles simples).
- Analyser et expérimenter les spécificités des langages français du début du XXe siècle (modalité, couleurs harmoniques, textures, rapports au timbre).
- Intégrer des procédés d'écriture caractéristiques de différents courants du XXe siècle (polytonalité, polymodalité, écriture libre, organisation par paramètres, travail sur la texture et le timbre, etc.).
- Concevoir et réaliser des pièces musicales intégrant de manière cohérente des techniques d'écriture issues des langages étudiés.
- Développer une approche critique, informée et personnelle de l'analyse et de la composition dans des contextes stylistiques variés.

5. Contenu et forme de l'enseignement

Formes d'enseignement au cours des années A1 et A2 :

- Cours collectifs articulant théorie, analyse et pratique de l'écriture
- Exercices réguliers d'harmonisation et de contrepoint
- Travaux pratiques encadrés
- Analyses dirigées d'œuvres et d'extraits musicaux

Mise en relation constante entre techniques d'écriture et contextes stylistiques

6. Modalités d'évaluation et de validation

Une unité d'enseignement peut avoir différents types et modalités d'évaluation et de validation.

TYPE DE VALIDATION

Examen noté

* MODALITÉS D'ÉVALUATION

Dans le cas d'évaluations multiples, indiquer la pondération entre les notes pour obtenir la moyenne :

A1 : Examen écrit à la fin de chaque semestre comptant chacun pour 50%

A2 : Travail écrit à rendre en fin de 1^{er} semestre (50 %) et examen écrit en fin d'année (50 %)

A3 : Travail écrit à rendre ou examen écrit ou oral selon le projet de l'étudiant-e et avec l'accord de l'enseignant-e.

Contenu de l'examen (si pertinent) :

COMPOSITION DU JURY

Expert-e externe

Professeur-e-s concerné-e-s avec voix délibérative

Remarque(s) :

7. Modalités de remédiation et de répétition

Possibilité	Remédiation possible <i>La remédiation ne fait pas sens dans le cas d'enseignements qui nécessitent un mûrissement progressif, par exemple pour les disciplines principales instrumentales ou vocales.</i>
Modalités	La remédiation est ouverte à la demande de l'étudiant-e lorsque la note se situe entre 3,5 et 3,9. La remédiation porte sur l'ensemble de l'examen ou sur les éléments ou compétences jugés les plus faibles. Sa forme et son contenu sont fixés par l'enseignant-e. Dans le cas d'une même unité d'enseignement donnée par plusieurs professeur-e-s, la consultation du ou de la responsable de la filière ou du département est nécessaire.

8. Remarques

L'unité d'enseignement Écriture A1 est définie comme éliminatoire et ne peut par conséquent pas faire l'objet d'une compensation au sein du module dans lequel elle est inscrite.

9. Bibliographie

10. Enseignant-e-s			
Luciane		BEDUSCHI	(GE)
Chalotte	PERREY		(GE)
Grégoire		ROLLAND	(GE)
Rodolphe		SCHACHER	(GE)
Nicolas		BOLENS	(GE)
Antoine		SCHNEIDER	(GE+NE)
Victor CORDERO (NE)			
11. Validation du descriptif			
Date de validation	2026		
Instance de validation	Coordination de l'enseignement HEM		